

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

Chers Chapelloises et Chapellois,

L'année 2016 est déjà bien entamée et le Conseil Municipal est entré en réflexion pour le budget 2016 :

- attente des dotations de l'état, montant des recettes locales, recherche de subventions particulières...

C'est un moment important qui nous donnera ou non la possibilité de répondre à des demandes de modernisation, d'entretien de nos équipements, d'actions, de réalisations qui permettront à tous les habitants de mieux vivre le quotidien.

Nous attendons également les résultats de nos sollicitations de subventions pour la construction d'une salle de sport dimensionnée à nos capacités. Le plan de relance de l'état et sa dotation de 50 millions d'euros pour la Bretagne en 2016, sont tombés à point nommé. Notre dossier a été transmis dans les tout premiers. Si l'ensemble des aides attendues est au rendez-vous, ce projet sera possible sans conséquences notables pour notre budget.

En outre, la réflexion sur le projet de Commune Nouvelle avec Maure, Campel, Les Brûlais, La Chapelle avance. Aucune décision n'est évidemment prise mais nous nous devons d'être bien informés pour ne pas manquer une opportunité qui pourrait apporter toujours plus à la population.

Si le Conseil Municipal valide la poursuite de la réflexion, une réunion publique pourrait être organisée pour répondre à toutes les questions.

Comme vous le constatez notre Commune vit, s'informe, participe, se projette pour ne pas compromettre l'avenir des futures générations.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos préoccupations, dans la limite de nos moyens humains et financiers.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire,

Numéro 96

Mars 2016

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 02 à 10
- Vie Intercommunale P 11 à 12
- Vie Culturelle et économique P 13
- Jeunesse P 14
- Associations : P 15 à 18
- Développement durable : P 19
- Mémento Vie Pratique P 20

Exceptionnellement, les compte-rendus du Conseil Municipal de Novembre et décembre 2015 ne figurent pas dans cet EchoChapellois. Ils sont accessibles sur le site internet dans la rubrique « Publications ».

Réunion du 4 Janvier 2016

- **Installation classée pour la protection de l'environnement : avis du Conseil Municipal au sujet de la demande présentée par Monsieur le gérant du GAEC DES PORCS SAINS en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir un élevage porcin situé au lieu-dit « La Fourberie » sur le territoire de la Commune de GUIGNEN**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 23 Octobre 2015 de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine relatif au projet d'installation classée pour la protection de l'environnement dans le cadre d'une demande présentée par Monsieur le gérant du GAEC DES PORCS SAINS en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir un élevage porcin situé au lieu-dit « La Fourberie » sur le territoire de la Commune de GUIGNEN. Le dossier prévoit la création du GAEC DES PORCS SAINS qui reprend le droit à produire du GAEC de LA FOURBERIE. L'élevage comprendra après projet :

- 275 reproducteurs,
- 1 350 places de post sevrage,
- 2 394 places de charcutiers,
- 30 places de cochettes.

Soit 3 519 animaux équivalents avec construction d'une maternité, des engraissements, des locaux annexes, d'une fosse à lisier, de silo tour et cellules céréales. L'élevage a bénéficié d'une autorisation d'exploitation en date du 8/03/1993 modifiée en 2002, pour 134 reproducteurs, 480 places de post-sevrage et 704 places de charcutiers, soit 1 202 animaux équivalents. Une partie des déjections sera épandue sur les terres en propre du GAEC DES PORCS SAINS, soit 81,9 ha de surface agricole utile (SAU) et fait appel à 4 prêteurs de terre :

- GAEC de « La Fourberie » en GUIGNEN,
- GAEC BOUGEARD « Les Réhalières » en GUIGNEN,
- Mr SALMON Philippe « La Diotais » en BOVEL,
- Mr ETIENNE Mickaël « La Devinais » en MAURE DE BRETAGNE.

Les parcelles du plan d'épandage sont situées sur les Communes de GUIGNEN, LA CHAPELLE-BOUEXIC, BOVEL, BAULON, MAURE DE BRETAGNE et MERNEL. Les Communes de GUIGNEN, LIEURON, LA CHAPELLE-BOUEXIC, MAURE BRETAGNE et MERNEL sont situées dans un rayon de 3 kms autour de l'élevage.

Mr LERAY Michel -1 er Adjoint – présente ce dossier au Conseil Municipal et apporte des précisions dans les domaines suivants :

- plan technique,
- contexte économique,
- plan d'épandage.

Monsieur le Maire spécifie qu'à la demande de Monsieur le Préfet et conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, il lui appartient de consulter le Conseil Municipal et de l'inviter à donner son avis sur la demande désignée ci-dessus. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de ce dossier avec deux réserves :

- pas de plan d'épandage sur les zones humides,
- vérification du circuit pour livraison des aliments et enlèvement des porcs.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 5 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions :

- tient à rappeler à ce qu'il n'y ait pas de plan d'épandage sur des zones humides et demande qu'un plan de transport soit fourni pour le dossier.

Réunion du 11 Janvier 2016

- **Adjonction de deux questions à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les 2 questions suivantes :

- Bouexic Accueil : atelier cuisine : renouvellement de la convention pour 2016 avec les Ateliers d'Adeline.
- Discussion concernant la vente du reste de l'ancienne boulangerie.

- **Projet de vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZR n° 475 située « Le Plat d'Or » à Mr DUREY Emmanuel pour réalisation d'une station de lavage.**

Mme DUREY Nadia, personnellement intéressée par l'affaire, s'est retirée de la séance pour cette question ainsi que Mme PERON Virginie.

Monsieur le Maire rappelle les informations communiquées en séance du 7 décembre 2015 concernant le projet de vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZR n°475 située « Le Plat-d'Or » en LA CHAPELLE-BOUËXIC pour une superficie d'environ 750 m². Mr le Maire donne lecture pour rappel du courrier du 10 Novembre 2015 de Mr DUREY Emmanuel sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale dans l'objectif d'installer une station de lavage. Monsieur le Maire donne également lecture du courrier recommandé du 3 décembre 2015 du Cabinet MONDRIAN Avocats spécifiant que Mr VIRGONE Joseph - Société GARAGE du Canut - projette l'installation sur la Commune d'une station de lavage attenante à son garage et qu'un dossier devrait être déposé en Mairie d'ici une quinzaine de jours. Monsieur le Maire donne également lecture du courrier du 7 décembre 2015 de la SCI JLC IMMOBILIER précisant son souhait d'acquérir le terrain limitrophe situé entre la route MAURE-LA CHAPELLE, le bâtiment communal et le parking de la SCI JLC IMMOBILIER afin d'implanter une station de lavage et un contrôle technique.

Consécutivement à la rencontre sur site le 14 décembre 2015 avec le Conseil Municipal, Mr DUREY Emmanuel et le fournisseur de station de lavage afin d'appréhender précisément ce projet, Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 5 Janvier 2016 de Mr DUREY Emmanuel confirmant, suite à son courrier initial du 10 Novembre 2015, son souhait de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle susmentionnée dans le cadre du projet d'une station de lavage et proposant un prix d'achat de 15 € le m² pour une surface d'environ 750 m². Enfin, Mr le Maire donne lecture de la lettre ouverte au Conseil Municipal déposée en Mairie le 11 janvier 2016 par Mr VIRGONNE Joseph. Mr le Maire spécifie que ce dernier n'a déposé aucun projet à ce jour. Consécutivement aux demandes par courriers du 10 Novembre 2015 et du 5 Janvier 2016 de Mr DUREY Emmanuel, Monsieur le Maire propose de vendre de gré à gré une partie de la parcelle communale.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 2 voix Contre et 1 bulletin blanc :

- décide de vendre de gré à gré, suite à la réception des courriers du 10 Novembre 2015 et 5 Janvier 2016, une partie de la parcelle communale cadastrée section ZR n°475 située « Le Plat-d'Or » en LA CHAPELLE-BOUËXIC à Mr DUREY Emmanuel domicilié « ZA Le Plat-d'Or » en LA CHAPELLE-BOUËXIC.

D'autre part, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de vendre à Mr DUREY Emmanuel une partie de ladite parcelle communale au prix de 15 € le m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre et 2 bulletins blancs :

- décide de vendre à Mr DUREY Emmanuel domicilié « ZA le Plat-D'Or » en LA CHAPELLE-BOUËXIC une partie de la parcelle communale cadastrée section ZR n°475 d'une superficie d'environ 750 m², sise « Le Plat d'Or » en LA CHAPELLE-BOUËXIC au prix de 15 € le m². Cette vente pour laquelle la Commune a reçu la première demande en date initiale du 10 Novembre 2015 a pour objet l'installation d'une station de lavage sans séchage pour éviter d'éventuelles nuisances phoniques.

- décide que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- charge Maître RAY Christian domicilié 33, rue de Guer à MAURE-DE-BRETAGNE de la rédaction de l'acte notarié.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les différents actes inhérents à cette vente et à effectuer les différentes démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier.

- **Projet de plateau sportif couvert : demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle les informations transmises lors de la séance de Conseil Municipal du 7 Décembre 2015 et précise que le projet consiste en la construction d'un plateau sportif couvert.

Cet équipement polyvalent permettra la pratique du futsal (niveau 4) pour le club de football de l'Union Sportive Chappelloise sachant que les communes environnantes pourraient utiliser cet équipement. Cette infrastructure permettra également la pratique d'autres activités sportives. La dimension de ce plateau sportif couvert serait de 18 m x 36 m, soit une superficie de 648 m². Cet équipement serait implanté sur le terrain communal, situé au sud de la salle polyvalente, à proximité du terrain de football actuel. Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter différentes subventions afin de pouvoir financer les travaux et propose le plan de financement suivant :

Dépenses : 805 200,00 € TTC dont :

- plateau sportif couvert : 422 000,00 € HT soit 506 400,00 € TTC
- vestiaires : 174 000,00 € HT soit 208 800,00 € TTC
- club-house : 75 000,00 € HT soit 90 000,00 € TTC

671 000,00 € HT soit 805 200,00 € TTC

Recettes : 805 200,00 € TTC dont

* Subventions : 330 000,00 € dont

- Région Bretagne : 30 000 € + 15 000 €
- Département : Contrat de Territoires – VHBC : 80 000,00 €
- Fonds parlementaires : 25 000,00 €
- Fédération de football :
 - plateau sportif couvert : 120 000,00 €
 - vestiaires : 20 000,00 €
 - club-house : 40 000,00 €

* Récupération TVA : 126 908,00 €

(805 200 € TTC x 15,761 %)

* Emprunt : 200 000,00 €

* Autofinancement : 148 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- décide d'arrêter les modalités de financement du projet de construction d'un plateau sportif couvert telles que définies ci-dessus.
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional, de Mr le Président du Conseil Départemental, de Monsieur le Député et de Monsieur le Président de la Fédération de football les subventions désignées ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents documents inhérents à ce projet.

- **Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2015 – programme 2016)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine relatif à la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2015 – programme 2016). Il rappelle la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de sécurité rue de Villeneuve par un rétrécissement de chaussée et présente les différents devis inhérents à ces travaux et demande à celui-ci de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité rue de Villeneuve par un rétrécissement de chaussée.
- décide de retenir le devis de l'entreprise ALTINNOVA domiciliée Parc des Plaines – 1, rue des Noues – 42160 BONSON pour un montant de 2 780,00 € HT soit 3 336,00 € TTC et le devis de la société ABC domiciliée BP 30030 – 79182 CHAURAY Cédex pour un montant de 1 053,12 € HT soit 1 263,74 € TTC soit un montant global de 3 833,12 € HT soit 4 599,74 € TTC.
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine l'octroi de la subvention au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2015 – programme 2016).

- **Schéma de mutualisation : Vallons de Haute Bretagne Communauté**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 2 Novembre 2015 de Monsieur le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté demandant de soumettre au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation dans le délai réglementaire de trois mois. Madame Carole LETOURNEL, conseillère municipale déléguée et conseillère communautaire, membre de la commission « mutualisation » présente le projet de Schéma de mutualisation des services (document de travail à la date du 26 Octobre 2015). Dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres doit être établi. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet prévoit la mise en place des 7 actions suivantes :

- Action 1 : la mise en réseau des acteurs
- Action 2 : mutualiser certains sujets ressources humaines.
- Action 3 : favoriser la mutualisation des matériels.
- Action 4 : mutualisation des achats et de l'analyse juridique.
- Action 5 : étude de la création d'un service commun « système d'information ».
- Action 6 : étude de la création d'un service commun de gestion des ressources humaines.
- Action 7 : études nécessaires à la préparation et anticipation des nouvelles compétences obligatoires.

Mme LETOURNEL Carole précise que ce schéma de mutualisation est évolutif et peut progresser tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de schéma de mutualisation communautaire désigné ci-dessus.

- **Présentation du rapport n°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 2 Décembre 2015 de Monsieur le Président de la CLECT précisant que, lors de sa séance du 16 Novembre 2015, la CLECT a approuvé le rapport n°2 de la CLECT et demandant de présenter ce rapport au vote du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que Vallons de Haute Bretagne Communauté a déclaré dans ses statuts, au titre des compétences optionnelles : « Création, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ». A ce titre, sont reconnus d'intérêt communautaire :

- la salle de sports et le plateau sportif du COSEC situés à GUICHEN.
- la piscine située à GUIPRY-MESSAC.
- la piscine en cours d'étude prévue à GUICHEN.

Il y a donc lieu de définir les charges transférées des Communes de GUIPRY et MESSAC et de les neutraliser, à travers la modification des attributions de compensation.

Attributions de compensations

* Il est convenu que seuls les coûts de fonctionnement seront compensés aux communes de GUIPRY et MESSAC.

* Concernant les coûts d'investissement, seuls le remboursement de 2014 seront pris en compte, par un remboursement au prorata des Communes de GUIPRY et MESSAC.

	AC jusqu'à 2013	Retenue sur l'AC au 1 ^{er} Janvier 2014	AC depuis le 1 ^{er} janvier 2014
GUIPRY	330 435,00 €	45 063,93 €	285 371,07 €
MESSAC	288 068,00 €	35 407,38 €	252 660,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport n°2 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) désigné ci-dessus.

- **Devis – Choix de cabinets : diagnostic accessibilité**

Dans le cadre de la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP), Monsieur le Maire précise que différents devis ont été demandés dans l'objectif de la mise en accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP) :

- Ecole maternelle et primaire, Salle de motricité, Salle-polyvalente, Eglise, Bibliothèque, Mairie- Poste, Locaux de l'ex « Bonne Franquette » et de l'établissement du diagnostic des Installations Ouvertes au Public(IOP) :
- cimetière- terrain de football, aire de jeux.

Monsieur le Maire présente les différents devis et propose de retenir le devis de l'APAVE pour un montant de 2 400,00 € TTC, cette prestation comprenant le diagnostic ERP et IOP (2 réunions sur place avec les élus), le rapport et la synthèse de diagnostic, le chiffrage et la demande de dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis proposé par l'APAVE domiciliée Avenue de la Croix-Verte – BP 15325 – 35653 LE RHEU pour un montant de 2 400,00 € TTC concernant l'établissement du diagnostic ERP et IOP.

- **Signature convention de gestion – Natura 2000 : Vallée du Canut**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention de gestion – Natura 2000 – Vallée du Canut entre la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC et le Département d'Ille et Vilaine, cette convention ayant pour objet de donner mandat au gestionnaire (Département d'Ille et Vilaine) pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de milieux naturels tels que financés par Natura 2000. Monsieur Jean-Pierre KERGOURLAY, membre du Comité de pilotage « Vallée du Canut - Natura 2000 » précise que les parcelles cadastrées concernées sont les suivantes :

- parcelle ZB n° 50 d'une superficie de 2 640 m²
- parcelle ZB n° 56 d'une superficie de 2 000 m² sur le secteur de la Roche aux Fougeroux mais que des parcelles ne faisant pas partie de la zone Natura 2000 pourraient être également intégrées au titre de la convention de gestion :
- parcelle ZB n° 104
- parcelle ZB n° 199 (parcelle exploitée par Mr Yves DIOTEL), une partie roche et friche au sud – ouest à réouvrir et vu avec Mr DIOTEL.
- parcelle ZB n° 150 à réouvrir.
- parcelle ZA n° 250 (ex terrain de moto-cross) sur la partie ouest des affleurements rocheux avec pelouse à réouvrir.

Après débat, il est proposé de ne pas intégrer dans la convention de gestion la parcelle ZA n° 250 (ex terrain de moto-cross) cette parcelle constituant une réserve pour le gibier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la signature de la convention de gestion – Natura 2000 – Vallée du Canut entre la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC et le Département d'Ille et Vilaine pour la réalisation de travaux et d'entretien de milieux naturels pour une durée de 5 ans dans les conditions désignées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : remplacement de Mme LERAY-RAYMONDE Evelyne - Signature d'une convention avec le Groupement d'Employeur Sport 35**

Monsieur le Maire informe que Mme LERAY-RAYMONDE Evelyne, Animatrice TAP, met fin à son contrat au 31 décembre 2015. Monsieur le Maire propose de signer une convention entre la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC et le Groupement d'Employeur Sport 35 afin de mettre à disposition de la Commune la salariée dénommée Mme MAIGNAN Camille – éducateur sportif dans le cadre de TAP aux horaires et jours suivants :

- lundi
- mardi -> de 15h45 à 17h00
- jeudi
- vendredi

pour un coût horaire de 29,14 € , pour la période du 7 janvier 2016 au 1^{er} juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la fin de contrat de Mme LERAY-RAYMONDE Evelyne domiciliée 2, rue de la Hautière en LA CHAPELLE-BOUEXIC en tant qu'Animatrice TAP (Temps d'Activités Périscolaires) au 31 décembre 2015.
- émet un avis favorable à la signature de la convention entre la Commune et le Groupement d'Employeurs Sport 35 dans les conditions désignées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

- **Devis – clôture salle de motricité**

Monsieur le Maire fait part des devis reçus concernant l'édification d'une clôture mitoyenne entre les parcelles cadastrées section AB n° 572 et n° 573 pour délimiter le terrain d'implantation de la salle de motricité. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'Entreprise BOUGOT CLOTURES pour un montant de 2 058,26 € TTC concernant la réalisation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres et d'une longueur de 15,50 mètres. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de retenir le devis de l'Entreprise BOUGOT CLOTURES domiciliée 11, Le Domaine l'Aubaudais – 35470 PLE-CHATEL pour un montant de 2 058,26 € TTC concernant la réalisation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres et d'une longueur de 15,50 mètres pour délimiter le terrain d'implantation de la salle de motricité cadastré section AB n° 572 et le terrain cadastré section AB n° 573 appartenant à Mme EON Chrystelle.

- **Bouexic Accueil - Atelier cuisine - Renouvellement de la convention pour 2016 avec les Ateliers d'Adeline**

Monsieur le Maire propose de renouveler la signature de la convention avec « Les Ateliers d'Adeline » représentés par Mme GIZARD Adeline et la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC dans le cadre des activités cuisine proposées aux seniors de BOUEXIC ACCUEIL. Cet atelier fonctionnera sur l'année 2016 à raison d'un atelier par mois de 6 heures pour un montant de 250 € par séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- émet un avis favorable au renouvellement de la signature de la convention avec « Les Ateliers d'Adeline » représentés par Mme GIZARD Adeline domiciliée 2, rue Pincerotte – 35330 CAMPEL dans le cadre des activités cuisine proposées aux seniors de BOUEXIC ACCUEIL dans les conditions désignées ci-dessus.

Informations

- **Réflexion concernant le devenir du logement du CCAS situé à « La Frétille ».**

Monsieur le Maire précise que le C.C.A.S s'est réuni ce jour à 19h00 et a approuvé, à l'unanimité, la résiliation du bail de location du logement de « La Frétille » par Mme GERARD Jeannie au 31 Décembre 2015 et que les membres du CCAS ont souhaité faire une visite de ce logement. Afin d'envisager l'avenir de ce logement, il a également été demandé qu'une estimation soit effectuée par un notaire et, d'autre part, qu'une évaluation du coût des travaux de réhabilitation du logement soit réalisée.

Monsieur le Maire propose de programmer une visite de ce logement par le C.C.A.S et le Conseil Municipal le samedi 30 Janvier 2016 à 9h30.

- **Réflexion concernant la vente de la partie restante de l'ancienne boulangerie.**

Monsieur le Maire pose la question au Conseil Municipal de la vente de la partie restante de l'ancienne boulangerie cadastrée section AB n° 404 d'une surface habitable d'environ 40 m². Le Conseil Municipal propose de demander à l'acheteur potentiel de faire une offre.

- **Détermination d'une date de visite des villages**

Samedi 12 Mars 2016 à 9h00 :

- Bel-Air
- Granville
- Le Plessis-Loret
- La Guichardais
- Les Trois-Routes.

R ECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes nés entre JANVIER et MARS 2000 doivent se faire recenser **avant le 31/03/2016**. Les jeunes nés entre avril et juin 2000 doivent quant à eux se faire recenser **avant le 30/06/2016**.

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15

C HIENS ET CHATS ERRANTS



Il est rappelé que les services municipaux sont habilités à faire appel à Che-nil Service pour récupérer chiens et les chats errants.

Pour les chiens, il est également rappelé qu'au cours d'une promenade, ils doivent être tenus en laisse pour éviter toute situation de danger pour les autres promeneurs.

U RBANISME

- **Les horaires d'ouverture du service urbanisme de la mairie** sont les suivants :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h ou sur rendez-vous au 02.99.92.08.52 si impossibilité de venir à la mairie en raison d'horaires de travail.
- **Depuis le 1^{er} Juillet 2015, c'est le service instructeur du Pays des Vallons de Vilaine à Guichen qui instruit les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme opérationnels et les permis de construire.** Les certificats d'urbanisme d'information sont instruits par la mairie.
- **Le certificat d'urbanisme d'information** : indique les règles d'urbanisme existantes, les taxes et participations exigibles et les limitations administratives au droit de propriété (servitude d'utilité publique, droit de préemption ...). Le certificat d'urbanisme d'information complété et signé est à rapporter à la mairie en deux exemplaires.
- **Le certificat d'urbanisme opérationnel** : indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet. Le certificat d'urbanisme opérationnel complété et signé est à rapporter à la mairie en six exemplaires.
- **La déclaration préalable** : concerne toutes les constructions dont la surface est comprise entre 5 et 20 m² ainsi que les constructions d'abris de jardins, de préaux à voitures, de clôtures et également les modifications extérieures telles que les ouvertures et fenêtres de toit, les ravalements de façades etc ... La déclaration préalable complétée et signée est à rapporter à la mairie en cinq exemplaires.
- **Le permis de construire** : concerne la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes **de plus de 20 m²** . Il concerne également la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux. Le permis de construire complété et signé est à rapporter à la mairie en cinq exemplaires.
- En 2015, il y a eu 29 certificats d'urbanisme d'information, 8 certificats d'urbanisme opérationnels, 18 déclarations préalables et 31 permis de construire et 1 permis d'aménager.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Les dossiers d'assainissement non collectif sont à rapporter à la mairie en trois exemplaires s'il s'agit uniquement d'un assainissement non collectif ou bien en quatre exemplaires si vous avez fait en même temps une demande de déclaration préalable ou d'un permis de construire.
- Pour tous renseignements sur l'assainissement non collectif, vous pouvez contacter le SPANC (**Service Public d'Assainissement Non Collectif**) au **02-99-92-46-92**.

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI

La commune de LA CHAPELLE BOUEXIC, par délibération du Conseil Municipal, a instauré une exonération de la taxe foncière sur le bâti pour une durée de 2 ans dans le cadre de la construction de maison d'habitation ou de réhabilitation de logement existant.

Aussi, consécutivement au dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux en Mairie, il est demandé aux usagers de remplir le document H1 transmis par le Centre des Impôts et **de le retourner dans le délai de 90 jours afin de bénéficier de cette exonération de 2 ans sur le foncier bâti.**

OUVERTURE DE L'ALSH

La rénovation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est terminée et les enfants ont pu prendre possession des locaux complètement rénovés le Mercredi 24 Février. C'est donc l'issue d'un dossier que nous avons soutenu depuis fort longtemps et qui a été entièrement financé par la Communauté de Com-



munes grâce à des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental notamment. Notre commune ne peut donc que se satisfaire de cet équipement qui apportera un service aux parents en leur proposant un moyen de garde de proximité et de qualité.

De plus, grâce à une convention conclue avec Vallons de Haute Bretagne Communauté, la Commune pourra utiliser l'une des salles, dans le cadre des T.A.P.

Pour rappel, les murs appartiennent à la Commune qui les a mis, par convention, à disposition de VHBC.

DEBAT AUTOUR D'UN PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Comme chacun a pu le lire dans Ouest France, 4 communes réfléchissent actuellement à l'éventualité de créer une commune nouvelle. Pour apporter l'éclairage nécessaire et répondre aux questions légitimes posées, voici quelques réponses.

1 – La décision de créer la commune nouvelle est-elle prise ?

Non absolument pas ! Il faudra une délibération du Conseil municipal. Nous sommes simplement en réflexion.

2 – Pourquoi réfléchir sur ce sujet ?

Il faut toujours être curieux et parfois savoir anticiper plutôt que subir. Seul l'intérêt des habitants de notre commune doit compter.

3 – En quelques mots, qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

C'est le regroupement d'au moins 2 communes qui gardent leur nom et se choisissent un nom commun. Les mairies restent dans chaque commune pour assurer toutes les missions de proximité. Un maire délégué et des adjoints assurent les tâches proprement locales (ex l'agence postale, l'école, la relation avec les associations, bibliothèque...).

4 – Quels seraient les principaux intérêts pour La Chapelle-Bouëxic ?

Pouvoir réaliser des projets importants que son budget ne permet pas, faire des économies en mutualisant des achats, des services, peser plus fortement au sein de la Communauté de Communes. Il faut le répéter donc : seul l'intérêt des habitants est un objectif. Mieux vivre au quotidien dans notre commune.

5 – Quelles mesures de l'état accompagnent ce processus ?

Si la décision est prise avant fin juin 2016, les dotations de l'état (Dotation globale de fonctionnement) ne baissent plus ; un bonus de 5% est même accordé. Des dotations comme la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est bonifiée. Si beaucoup d'autres territoires s'y engagent, c'est sans doute qu'il y a un intérêt à y réfléchir.

6 – Que reste-t-il à faire ?

D'ici mi-mars, les 4 conseils municipaux vont décider de poursuivre ou non la réflexion. A savoir :

- Projection du budget à 4 communes.
- Comparaison des taxes locales.
- Quel nom pour cette commune nouvelle ?
- Quels projets à court terme pour les 4 communes ?
- Quelle gouvernance jusqu'en 2020 ?
- Organiser des réunions publiques pour les habitants.
- Réunir le personnel des communes.
- Réunir les conseillers municipaux pour approfondir divers sujets.
- Ecrire la charte qui régirait le fonctionnement de la Commune nouvelle.

Pour ces diverses tâches, nous serions accompagnés par la Préfecture, l'Association des maires de France.

En conclusion, rien n'est décidé. C'est un sujet à ne pas prendre à la légère. Toutes celles et ceux qui voudront poser des questions le pourront car s'informer, c'est le seul moyen de donner une opinion construite.

Les membres du Conseil Municipal, s'ils décidaient de poursuivre cette réflexion auront tous les éléments pour prendre leur décision démocratiquement et en toute connaissance de cause, pour l'avenir de notre commune.

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 10 Février 2016

Le Conseil communautaire a décidé, d'autoriser M. le Président à signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de La Chapelle Bouëxic pour exercer les fonctions d'animatrice dans la politique communautaire du cyber espace et d'animation touristique communautaire. La mise à disposition se fait à hauteur de 14/35^{ème} du temps de travail. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil communautaire a décidé, de modifier les statuts de VHBC, comme suit :

« Au titre des compétences optionnelles : Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours ». A ce titre, VHBC se substituera aux communes membres pour la prise en compte au budget du SDIS.

Le Conseil communautaire a décidé, de retenir les principes suivants pour le pacte financier communautaire :

- Décider de redistribuer une partie des recettes communautaires aux communes au travers d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) et de fonds de concours,
- Décider de calculer pour la DSC une répartition de la part « potentiel fiscal » par rapport à la moyenne des communes de la communauté de communes de même taille (moyenne territoriale),

Décider d'intégrer une deuxième part de DSC appelée « part fréquentation des services communautaires » qui sera versée aux communes en fonction de l'utilisation des services,

Décider qu'un référentiel des ressources 2013 (comprenant la DSC 2013, fonds de concours 2013 et FPIC 2013) serve de fondement à un niveau de reversement aux communes identiques pour l'année 2016 à 2013, comprenant la DSC 2016, le FPIC 2016 et « un fonds de concours de lissage » 2016,

Décider qu'un système de fonds de concours de lissage du référentiel de ressources soit mis en place sur 20 ans à partir de 2017 avec une dégressivité d'1/20 chaque année, afin d'approcher les niveaux de reversement par habitant de la communauté aux communes,

Décider que les fonds de concours liés aux investissements des communes pourraient être regardés dans le cadre de projets débattus en Conseil dans une enveloppe limitée.

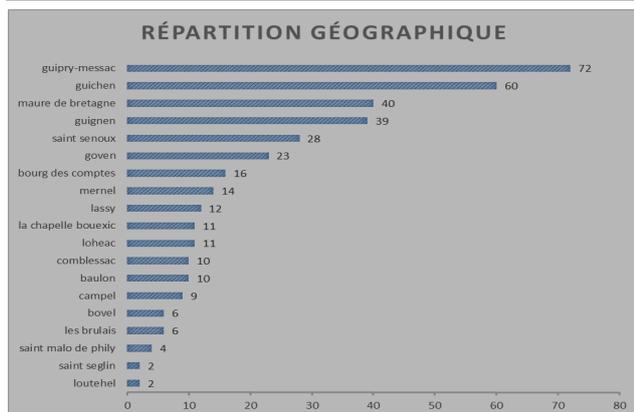
Ainsi, la commune de La Chapelle Bouëxic percevra 75 171 € au titre de l'année 2016.

Le Conseil communautaire a décidé, d'approuver le nouveau dispositif de lutte contre les frelons asiatiques à hauteur de 35 000 €.

Evolution annuelle des destructions des nids de frelons en 2015.



Répartition géographique des destructions des nids de frelons en 2015.



Rappel concernant la procédure pour la destruction des nids de frelon.



Procédure :

- 1 - Contacter la mairie.
- 2 - Appel de la mairie auprès du FGDON 35.
- 3 - La FGDON mandate une des 3 entreprises référencées.
- 4 - L'intervention est

réalisée et la facture envoyée directement auprès de Vallons de Haute Bretagne Communauté

LE MIDI DU SALARIÉ



La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation du bassin d'emploi de Rennes (MEIF) organise avec le Point Accueil Emploi (PAE) de Maure de Bretagne et le Pays des Vallons de Vilaine, une rencontre d'information collective, le : **Vendredi 25 mars 2016 de 12h15 à 13h45** durant la pause déjeuner (panier repas offert) à la **Maison du Développement 8 rue du Frère Cyprien, Maure de Bretagne**. Elle a pour objectif d'informer les salariés et les intérimaires sur les dispositifs mobilisables

dans le cadre d'une reconversion, du développement/acquisitions de compétences, création d'un projet professionnel. Après une information collective, un temps d'échange individuel avec des conseillers est prévu pour évoquer leurs besoins d'évolution professionnelle et leurs droits en termes de formation (CIF, CPF VAE, Bilan de Compétence...). Pour participer à cette rencontre, les salariés et intérimaires intéressés doivent s'inscrire au numéro suivant : MEIF : 06 75 43 32 00 ou par l'envoi d'un mail à m.leneillon@meif-bassinrennes.fr

P ROCHAINS ATELIERS A LA CHAPELLE-BOUEXIC.

L'opération Ça m'dit famille, un atelier en famille organisé par le service animation collective famille du centre social Chorus de Maure-de-Bretagne, se déplace un samedi par mois de 14h30 à 16h30 dans les communes environnantes.

Ce moment de rencontre et de création collective est l'occasion pour les familles de partager un temps convivial et de discuter de leurs idées, envies, afin de permettre à l'équipe du Chorus de réfléchir, d'orienter, d'aider à la programmation et à l'organisation de futures animations sur le thème de la famille et de la jeunesse.

Un atelier créatif est organisé le **Samedi 2 Avril Salle de La Bonne Franquette** à la Chapelle Bouexic de 14h30 à 16h30.

- **Un atelier petite terre (argile, modelage) est proposé le mardi 12 avril.** Cet atelier est dédié aux enfants et aux parents. Il aura lieu à la salle de la Bonne Franquette de 14h30 à 17h30.

Renseignements et réservations
auprès de **Gwenola BEVAN, au Chorus,**
☎ 02 99 92 46 99.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Exposition à la bibliothèque.

Tout au long de l'année 2016, la bibliothèque vous fait découvrir une nouvelle artiste locale, après Jean-Michel DARRAS et Evelyn LERAY en 2015 c'est au tour de la sculptrice **Valérie HARDY**. A travers ses œuvres, elle joue avec la lumière et les ombres, la couleur et la transparence, la Nature et le mouvement... Artiste d'extérieur, elle travaille le métal et le verre,

pour mettre en beauté les jardins et apaiser les âmes.

Exposition tournante : une nouvelle œuvre à découvrir tous les 2 mois.

Exposition visible aux heures d'ouverture de la Bibliothèque et du Cyber-espace (voir en dernière page)



Le Printemps des Poètes.

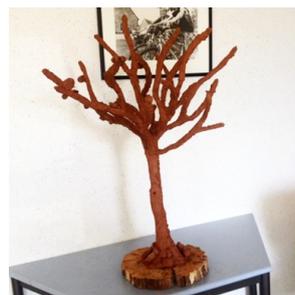
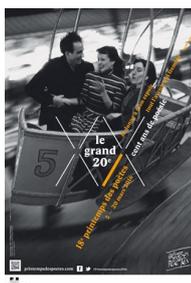


Comme chaque année, le **Printemps des Poètes** fête l'arrivée du printemps.

La 18^e édition (du 5 au 20 Mars 2016) a

pour parrain le poète breton **Yvon Le Men**. Vous pourrez (re)découvrir son œuvre à la bibliothèque. Pour célébrer la poésie, nous vous proposons de venir accrocher vos poèmes préférés sur notre arbre à poèmes à la bibliothèque. Nous comptons sur vous pour qu'il ne reste plus une branche de libre !

Renseignements à la bibliothèque ou au 02.99.92.05.71



Animations.

Il reste quelques places pour les animations « **Bébé Lit** » et « **Eveil Musical** ». Ces animations sont à destination des tout-petits, de 0 à 3 ans et ont lieu une fois par mois à la bibliothèque. Elles sont gratuites pour les adhérents. Animation autour du livre pour

« **Bébé Lit** » avec Charlotte Marcadé ou autour de la musique pour « **Eveil Musical** » avec Carole Brevet, de Musicôle. **Plus de renseignements à la bibliothèque ou au 02.99.92.05.71.**

Vie culturelle

INTERVENTION DU GRAND BASSIN DE L'OUST.

3 classes de cycles 3 et 5 CE1, soient 68 élèves en tout ont bénéficié de 4 séances d'1 heure 30 pour faire des expériences sur l'eau. Ces 4 rendez-vous leur ont permis de mieux connaître les différents états de l'eau dans le but de comprendre l'importance et la nécessité de la protéger, notamment les cours d'eau en réduisant l'ensemble des pollutions et en restaurant la biodiversité (zone humide, bocage, bande d'herbe près des cours d'eau...)

En effet, l'eau est partout et reste vitale pour tous les êtres vivants. Les enfants se sont mis dans la peau d'une famille qui faisait attention à l'eau : la famille "fais'gaff" puis d'une famille "gaspil'eau"...

Pour compléter le projet, les élèves sont allés observer un paysage à partir d'un point culminant (où ils ont été chaleureusement accueillis par un habitant de la Chapelle qui bénéficiait de ce point de vue), ils ont repéré des couverts végétaux, le château d'eau, les haies, Ils ont également observé des ruissellements et une zone humide.

Ce projet a été riche et formateur pour les élèves. L'équipe enseignante tient à remercier le Grand Bassin de l'Oust pour son intervention financée par les municipalités.

Pour plus d'informations.

<http://www.grandbassindeloust.fr>

☎ 02.97.73.36.49



Observation du ruissèlement de l'eau par les élèves.

Un des groupes du cycle 3



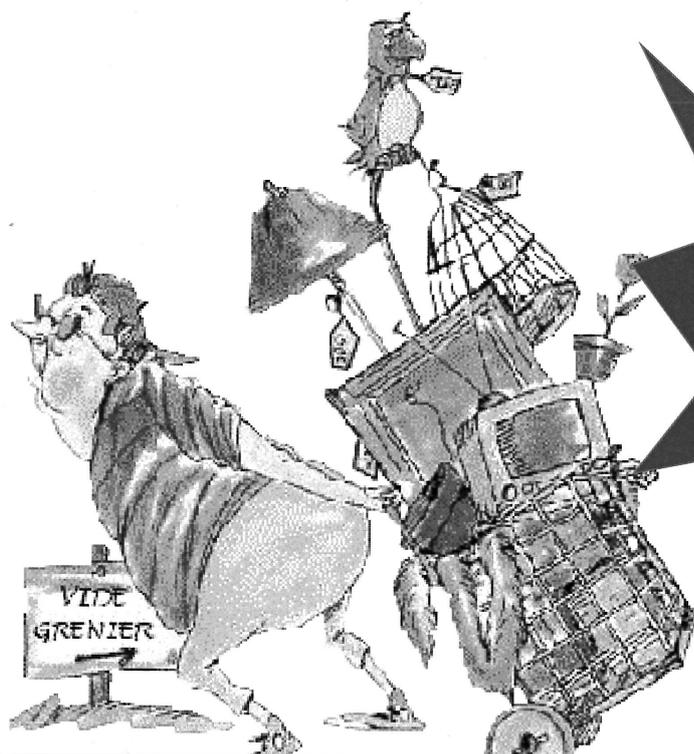
Jeunesse

MANIFESTATIONS A VENIR

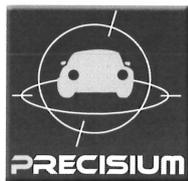
Le Vide Grenier.

LA CHAPELLE BOUEXIC VIDE - GRENIERS LUNDI 28 MARS 2016 (PÂQUES)

Organisé par le comité des fêtes. Restauration sur place



9h00 à
18h00
ENTREE
GRATUITE



GARAGE DU CANUT
1, Rue de Rennes
35330 LA CHAPELLE BOUEXIC
02 99 92 60 80

Réparations et Occasions Toutes Marques

**EXPOSANTS : 2 Euros le mètre
linéaire et café offert !**
(Mise en place 6h00 à 9h00)

**Renseignements :
07 83 09 41 01**

Associations

FESTIVAL ART MAURE SPECTACLES

Edito

Ce 2ème festival n'est pas une idée saugrenue ! Au contraire c'est rencontrer, proposer, partager, dans des lieux conviviaux là où on ne l'attend pas. C'est nager à contre courant en proposant cet évènement jovial à l'heure où l'on parle de rétrécissement... C'est aussi s'associer aux acteurs économiques locaux avec le désir immense de faire quelque chose ensemble, le sourire en goguette !

Il n'est rien de plus agréable que de se laisser guider au hasard d'une programmation aussi diverse. Osez, évadez-vous, le cocktail magique de l'humour

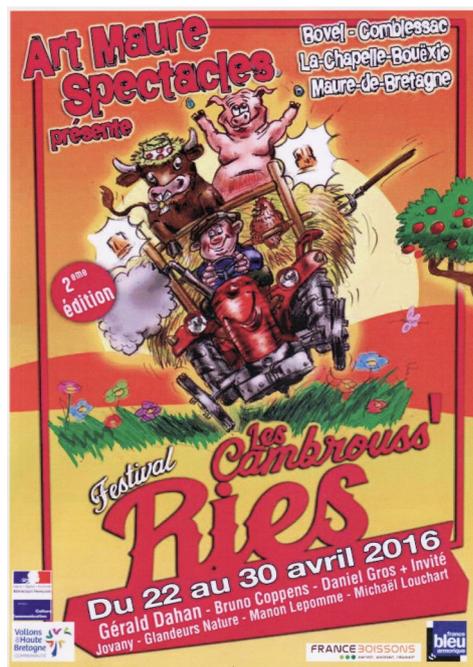
est prêt, la recette reste inchangée : talent, bonne humeur et éclats de rire...Des valeurs sûres !

Derrière une programmation, ne l'oublions pas, il y a une équipe que je tiens tout particulièrement à remercier pour la qualité de son travail, et de son engagement.

Ces quelques mots nécessaires s'imposent à tous : « L'humour est le plus court chemin d'un homme à un autre » (Georges Wolinski).

Pour l'association Art Maure Spectacles.

Christian LAMY



A noter dans la programmation :

Le Samedi 30 Avril

Café théâtre :

Daniel GROS + Patrick FONT

À l'Ardoise Gourmande

À LA CHAPELLE BOUEXIC

20h30

Programmation

Vendredi 22 avril	Dîner-spectacle Manon Lepomme Jovany	Salle communale de Comblessac	20h00	28€ Enfant -12 ans 10€
Samedi 23 avril	Café-Théâtre Michaël Louchart	Bar l'Oursi Maure-de-Bretagne	20h30	9€
Mercredi 27 avril	Spectacle Gérald Dahan	Espace Culturel du Rotz Maure-de-Bretagne	20h30	Réa : 25€ (cat A) 20€ (cat B) Sur place : 30€ (cat A) 23€ (cat B)
Vendredi 29 avril	Café-Théâtre Glandeurs Nature	Rest'O Bar Comblessac	20h30	9€
	Café-Théâtre Daniel Gros + invité	Chez Nanou Bovel	20h30	9€
	Café-Théâtre Bruno Coppens	Comptoir de Maure Maure-de-Bretagne	20h30	9€
Samedi 30 avril	Café-Théâtre Bruno Coppens	Chez Nanou, Bovel	20h30	9€
	Café-Théâtre Glandeurs Nature	l'Arlequin Maure-de-Bretagne	20h30	9€
	Café-Théâtre Daniel Gros + invité	l'Ardoise Gourmande, La Chapelle-Bouexic	20h30	9€

Infos et réservations au 02.99.34.55.30

Les réservations sont conseillées.

LES FLECHES CHAPELLOISES



Suite à l'assemblée générale du 29 janvier 2016, le renouvellement du bureau a eu lieu. Voici le nouveau bureau :

Président : MONNERAIS Dominique,
Vice-Président : LEMOINE Patrick, Trésorier :
LARCHER Alain, Trésorier Adjoint : DUREY
Emmanuel, Secrétaire : FISCHER Patrice, Secrétaire
-Adjoint : MARTIN Ludovic, Membres : BOTREL Au-
rélien, POULY Nicolas, DOBET Gwenaëlle.

Possibilité de création d'une section VTC :
Les personnes intéressées peuvent se faire connaître
au **06.23.09.94.35**.

Si vous n'avez pas pris votre adhésion pour l'année
2016 à la section VTT, vous pouvez le faire avant le
31 Mars 2016 au 06.77.17.79.29.

Le nettoyage du circuit reprendra le 1er samedi matin
de chaque mois. Rendez vous place de l'église à
8h45 à partir de début avril.

Pour ceux qui souhaitent rouler en semaine Rendez-
vous place de l'église le jeudi soir vers 18h45.

LE CONCOURS DE BOULES

Avec les beaux jours, l'envie de prendre l'air revient.
Je convie tous les amateurs et joueurs de boules à
venir à une réunion le

**Vendredi 8 Avril, à 20h00,
Salle de réunion de la Bibliothèque.**

Ceci pour établir le calendrier et s'inscrire le soir

même au tournoi de boules qui se déroulera de
Mi Avril à fin Septembre en doublette.

Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, trans-
mettez votre inscription à vos amis boulistes ou à
Patrick LEMOINE au 06.23.09.94.35 dès que
possible afin de pouvoir consti-
tuer les groupes.

A Bientôt. *Patrick LEMOINE*



ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

LE PAYS D'ANAST A VIGEOIS



Les 20 et 21 Février dernier, 28 joueurs U10/U11 et U12/U13 du FC PAYS D'ANAST se sont rendus à VIGEOIS en CORREZE pour participer au tournoi de foot en salle. Une des équipes U11 a remporté le tournoi tandis que l'autre a terminé 9ème. Les U12/13 ont respectivement terminé 5ème et 7ème. Les enfants pendant leur séjour ont été chaleureusement accueillis dans des familles, Quant aux dirigeants et accompagnateurs ils logeaient dans un superbe gîte. Grands remerciements aux dirigeants, joueurs, familles et élus de VIGEOIS pour leur accueil convivial. Nous pourrons leur rendre la pareille lors de la venue des jeunes footballeurs de Vigeois au tournoi jeune du FC PAYS D'ANAST LES 11 ET 12 JUIN 2016.

ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

LES ANCIENS COMBATTANTS

Les membres de la section locale des anciens combattants se sont réunis **le 8 février 2016** pour leur assemblée générale.

Le nombre d'adhérents est en hausse grâce au recrutement **des citoyens de la paix**.

Ces citoyens sont des personnes qui se sentent concernés par le devoir de mémoire ; afin de maintenir le déroulement des cérémonies en hommage à nos aïeux qui ont sacrifié leurs vies pour nos libertés. Les habitants qui souhaitent devenir citoyens de la paix à leur tour, peuvent contacter l'association **Mr BESCHU Joseph au 02.99.92.01.39 ou Mr RAIMBAULT Francis au 02.99.92.03.70).**

Présentation du calendrier 2016 :

Le 24 Avril : Cérémonie en souvenir des déportés à COMBLESSAC.

Le 8 mai : Rassemblement au monument aux morts de la Commune, suivi de la cérémonie cantonale à LOUTEHEL.

11 Novembre : Rassemblement au monument aux morts puis cérémonie cantonale à MERNEL.

5 Décembre : Cérémonie A.F.N à LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Voyage d'une journée (date à définir)

Les personnes intéressées par le voyage peuvent contacter **Mr BESCHU au 02.99.92.01.39 ou Mr RAIMBAULT au 02.99.92.03.70.**



Les membres du bureau de l'association des Anciens Combattants de LA CHAPELLE-BOUËXIC

L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



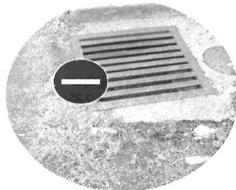
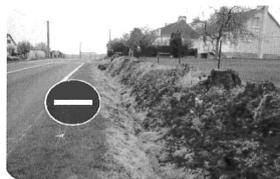
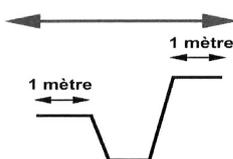
Comme les agriculteurs et les communes, **vous aussi particuliers, jardiniers amateurs** êtes concernés par la reconquête de la qualité de l'eau et soumis au respect de la réglementation!

Ne traitez pas à proximité de l'eau

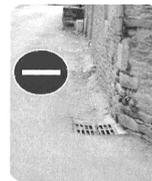
Un arrêté qui concerne tous les utilisateurs de produits phytosanitaires (collectivités, agriculteurs et particuliers) limite l'utilisation des pesticides.

L'arrêté préfectoral du 1er février 2008 interdit toute application de produits pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) :

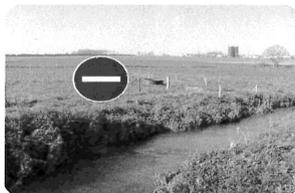
Dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000 ème.



Sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Il est interdit aussi de traiter à moins de 5 mètres minimum des cours d'eau et tous points d'eau (lavoirs, étangs) inscrit sur les cartes IGN au 1/25 000ème. La distance peut être plus importante selon le produit utilisé (consultez l'étiquette).



A NE PAS MANQUER :

Visites animées sur les espaces naturels départementaux en 2016



Le département d'Ille-et-Vilaine propose une découverte de la richesse naturelle d'Ille-et-Vilaine avec les associations partenaires. Le partenariat avec le Département permet à ces associations de proposer des animations gratuites ou à tarif modique. Renseignements : www.ille-et-vilaine.fr rubrique agenda.

Dimanche 1er Mai : à 10h00 : Les oiseaux diurnes de la vallée du Canut à LASSY. Inscriptions au 06.52.11.35.47

Vendredi 20 Mai : à 20h30 « Les Chauves-souris de la Vallée du Canut à LASSY. Inscriptions au 06.31.88.25.14.

Samedi 21 Mai de 10h à 17h00 : « La Fête de la Nature » dans la vallée du Canut (organisée par le Département et l'ensemble des associations) à LASSY.

Se renseigner sur le site www.ille-et-vilaine.fr rubrique agenda pour les tarifs (gratuit ou tarifs modiques). Pour l'ensemble de ces dates, le lieu de rendez vous est fixé sur le parking balisé Conseil Général du site.

Développement durable

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00
19 Mars
2 et 16 Avril



Permanence des élus

de 10h à 12h00
Le samedi
Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h
Jeudi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h
Samedi
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi
de 15h30 à 17h00 :
25 mars et 29 avril 2016

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :
18 mars, 22 avril,
A Guichen : 24 mars, 4 et 28 avril.



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illenoo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Mars 2016